

LES BONS GESTES

AVANT



Se tenir informé de l'évolution des conditions météorologiques
www.meteofrance.com
www.charente-maritime.pref.gouv.fr



Préparer son pack sécurité (voir ci-contre)



Fermer portes et volets en laissant une issue de secours



Amarrer les cuves et objets dangereux



Ne pas se promener le long des côtes

PENDANT



Écouter la radio



Se réfugier à l'étage



En cas d'évacuation se rendre au plus vite au point de rassemblement



Couper les compteurs de gaz et électricité



Ne pas aller chercher ses enfants à l'école



Ne pas s'engager sur une route inondée



Ne pas surcharger les lignes téléphoniques

APRÈS

Pomper l'eau, aérer, désinfecter

Évaluer les dégâts

Se signaler à la mairie

Avant de rétablir le gaz et l'électricité, s'assurer que les branchements ont été vérifiés

LES INFOS UTILES



LE PACK SÉCURITÉ

- Lampe de poche, bougies
- Radio à piles
- Piles de recharge
- Téléphone portable
- Papiers importants
- Trousse de secours
- Eau et denrées alimentaires
- Couvertures
- Vêtements chauds



LES RADIOS LOCALES D'INFORMATION

- France Bleu (98.2 ou 106.1)
- Alouette (90.2)
- France Inter (93.3)
- France Info (105.5)
- Soleil de Ré (104.1)

BON À SAVOIR

La Communauté de Communes a passé une convention avec la radio locale Soleil de Ré afin de mettre en place une organisation intercommunale de gestion de crise.

En cas de risque, des messages d'alerte locaux, les consignes de sécurité commune par commune ainsi que des informations sur l'évolution de la situation, seront diffusés en temps réel.



LES NUMÉROS D'URGENCE

- Pompiers : 18 ou 112
- Police : 17
- SAMU : 15
- Urgence électricité : 09 72 67 50 17
- Urgence Gaz : 0800 47 33 33
- Communauté de Communes : 05 46 09 00 97

MAIRES :

- Rivedoux-Plage : 05 46 09 39 39
- La Flotte : 05 46 09 60 13
- Saint-Martin-de-Ré : 05 46 09 38 90
- Sainte-Marie-de-Ré : 05 46 30 21 24
- Le Bois-Plage-en-Ré : 05 46 09 23 11
- La Couarde-sur-Mer : 05 46 29 82 89
- Loix : 05 46 29 01 06
- Ars-en-Ré : 05 46 29 40 21
- Saint-Clément-des-Baleines : 05 46 29 42 02
- Les Portes-en-Ré : 05 46 29 50 56



3 rue du Père Ignace
CS 28001
17410 Saint-Martin-de-Ré
Tél. 05 46 09 00 97
Fax 05 46 09 01 86
accueil@cc-iledere.fr
www.cdciledere.fr

Publication de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)
Crédits photos : François Blanchard

LE RISQUE DE SUBMERSION SUR L'ILE DE RÉ

GUIDE PRATIQUE

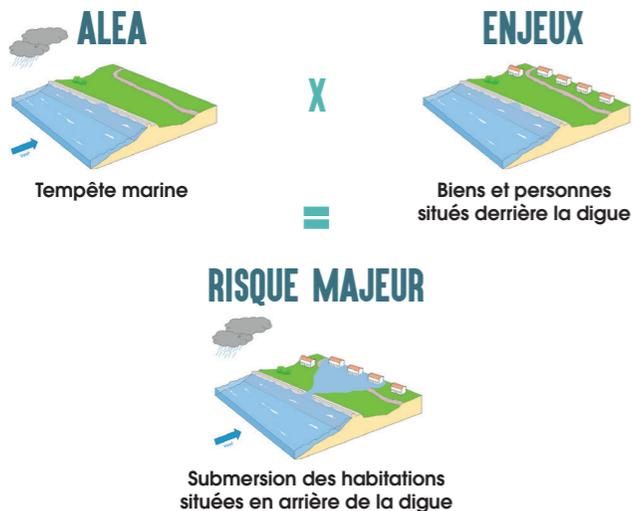
QU'EST-CE QU'UNE SUBMERSION MARINE ?

Une submersion marine peut être définie comme une inondation épisodique de la zone côtière par la mer dans des conditions météorologiques (forte dépression et vent de mer) et océanographiques sévères (houle, marée). Associée à des phénomènes de ruptures de digues, elle peut avoir des conséquences plus dommageables sur les biens, les personnes et les activités situées dans la zone submergée.



QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Un risque majeur se définit comme la probabilité de voir un événement d'origine naturelle ou technologique se concrétiser et dont les effets peuvent mettre en danger un grand nombre de personnes et occasionner des dommages importants.



LE RISQUE DE SUBMERSION MARINE SUR L'ILE DE RÉ

Compte tenu de son caractère insulaire et de sa faible altimétrie, l'Île de Ré est très exposée au phénomène de submersion marine. Du XVI^e au XXI^e siècle, 55 vimers (nom donné aux submersions sur l'Île de Ré) ont été recensés sur l'Île.

La tempête Xynthia de 2010 a suscité une prise de conscience sur la nécessité d'entretenir la mémoire du risque, et de mettre en place un véritable programme de prévention auprès des habitants.



L'INFORMATION PRÉVENTIVE

Le citoyen est le premier acteur de sa sécurité.

En étant mieux informé et mieux préparé il peut :

- Mieux réagir et limiter les dommages
- Faciliter le travail des secours
- Faciliter le retour à la normale.

Il ne faut pas ignorer le risque mais apprendre à vivre avec :

- En restant vigilant face aux conditions météorologiques
- En s'informant des risques présents sur sa commune grâce aux documents relatifs au risque de submersion :
 - Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) établi par le Maire
 - Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) approuvé en 2002 établi par l'État.

DOCUMENTS CONSULTABLES

- dans les mairies ;
- sur les sites internet des communes ;
- sur le site internet de la Communauté de Communes www.cdcledere.fr

L'ALERTE ET LA GESTION DE CRISE

Chaque commune de l'Île de Ré a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) lui permettant de se préparer à gérer tout type de situation de crise en protégeant au mieux la population et en facilitant un retour rapide à la normale.

Ce plan prévoit notamment les mesures d'alerte de la population, les dispositifs d'évacuation et de mise en sécurité des personnes ainsi que les procédures de ravitaillement et de relogement. Il est déclenché localement dans chaque commune sur décision du Maire dès qu'une alerte est émise par Météo France et la Préfecture.

LES SYSTÈMES D'ALERTE

	SYSTÈME D'ALERTE					POINT DE RASSEMBLEMENT / ZONES REFUGE EN CAS D'ALERTE
	Sirène	Méga-phone	Serveur Téléphone	Hauts Parleurs	SMS e-mail*	
Rivedoux-Plage	✓	✓			✓	Salle des fêtes
La Flotte	✓	✓				Stade / Dojo
Saint-Martin-de-Ré		✓		✓	✓	Salle des fêtes / Gymnase
Sainte-Marie-de-Ré		✓	✓			Gymnase
Le Bois-Plage-en-Ré	✓	✓		✓	✓	Salle Polyvalente
La Couarde-sur-Mer	✓	✓			✓	Mairie - Ecole - Salle des Associations
Loix		✓		✓	✓	Complexe sportif
Ars-en-Ré	✓	✓			✓	Salle des fêtes
Saint-Clément-des-Baleines	✓	✓	✓		✓	Salle municipale Salle polyvalente
Les Portes-en-Ré	✓	✓			✓	Salle des marais de la Prée

*Inscription auprès de la mairie